

Appel à candidature à l'intention des PME innovantes souhaitant internationaliser leur activité

1 - Contexte du projet

RYME+ est un réseau transnational dont l'objectif est d'accompagner par des outils de *mentoring* et de *matching* innovants toutes les PME souhaitant développer leur activité à l'international.

Il est porté par un consortium de 9 partenaires (centres de recherche et d'innovation, chambres de commerce et entreprises privées) de la région Nouvelle-Aquitaine en France, des régions du Centre et du Nord du Portugal ainsi que des régions des Asturies et de Murcia en Espagne.

Le réseau transnational est co-financé par le programme Interreg V-B Sudoe.

2 - Objet du présent appel

Le consortium lance un appel à candidature auprès des PME innovantes des régions sus-énoncées.

Nous recherchons des PME (**cf. point 3**) souhaitant développer leur connaissance des affaires dans les pays de l'Union Européenne (France, Portugal et Espagne) ou tiers (Brésil, Etats-Unis, Israël et Uruguay).

Le projet propose aux candidats de bénéficier :

- D'un accès à une plateforme d'échanges développée spécifiquement pour le projet ;
- De l'utilisation d'outils développés pour le projet :
 - o Un auto-diagnostic des besoins et potentiels d'internationalisation de l'entreprise ;
 - o Une évaluation en deux étapes du degré de préparation commerciale de l'entreprise ;
 - o Des modules d'auto-formation par l'intermédiaire d'un outil de *e-learning* ;
 - o Des rendez-vous d'affaires permettant de "matcher" leur offre ou demande avec celles d'autres bénéficiaires du réseau (Europe, International) ;
- D'un appui de type *mentoring* exercé par des entreprises plus avancées dans leur démarche d'internationalisation ;
- D'un accès à un réseau international d'appui ;
- De la possibilité de participer :
 - o Soit à une mission commerciale à destination d'un des marchés cibles : Etats-Unis, Brésil ou Uruguay ;
 - o Soit à une mission de *benchmarking* en Israël ;
- Un suivi de l'ensemble de ces services.

3 - Les entreprises concernées

3.1. Définition européenne d'une PME

RYME+ s'adresse aux entreprises répondant à la définition européenne d'une PME¹ :

- 1) La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions EUR ;
- 2) Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions EUR ;
- 3) Dans la catégorie des PME, une microentreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions EUR.

3.2. Les pays et les régions

RYME+ s'adresse aux entreprises implantées exclusivement dans une des régions du territoire Sudoe située en France, au Portugal et en Espagne, à savoir :

- Pour la France : Nouvelle-Aquitaine ;
- Pour le Portugal : Norte, Centro, Lisboa, Alentejo, Algarve ;
- Pour l'Espagne : Galicia, Asturias, Cantabria, País Vasco, Navarra, La Rioja, Aragón, Castilla y León, Castilla-La Mancha, Extremadura, Cataluña, Comunidad de Madrid, Comunidad Valenciana, Andalucía, Murcia, Ceuta, Melilla, Islas Baleares.

3.3. Les Secteurs

RYME+ s'adresse prioritairement aux entreprises actives dans au moins un des secteurs d'activité suivants :

- **Santé et Bien-être ;**
- **Energie, matériaux et industries durables ;**
- **Ville intelligente ;**
- **TIC et industries créatives.**

Les entreprises de régions ou de pays tiers qui ont naturellement accès à la plateforme et aux outils de mises en relation ne peuvent pas pour autant être considérées comme éligibles à ce présent appel à candidature.

¹ RECOMMANDATION DE LA COMMISSION du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises [notifiée sous le numéro C(2003) 1422] [JO L 124 20.5.2003]

4 - Périmètre du projet

Le projet RYME+ se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Enregistrement sur la plateforme, utilisation des outils de *matching* et d'auto-diagnostic **au bénéfice d'au moins 200 PME** des régions concernées ;
- Phase 2 : Auto-formation, services de *mentoring*, de *préparation commerciale et missions commerciales ou de benchmarking* en vue d'améliorer le potentiel d'internationalisation **pour environ 100 PME sélectionnées** des régions concernées ;
- Phase 3 : Participation à une mission commerciale ou de *benchmarking* et soutien individualisé **pour environ 50 PME sélectionnées** des régions concernées.

L'objectif du projet est de pouvoir bénéficier d'une répartition d'environ 1/3 des entreprises entre les territoires français, portugais et espagnol.

La participation des entreprises à chaque étape du projet sera soumise à un processus de sélection qui commence par le présent Appel à candidature (**cf. point 5**).

Les participants devront :

- **Respecter les critères listés au point 3 ;**
- **Adhérer aux principes et objectifs énoncés par le projet ;**
- **Fournir les justificatifs de leur bonne situation financière et fiscale mais également attester ne pas être soumis à une procédure administrative ou pénale ;**
- **S'engager à participer à tout le processus de sélection, et dans le cas où leur candidature à une phase est retenue, devoir y participer ;**
- **S'engager à respecter les critères de l'Union Européenne (développement durable, égalité des chances et parité).**

Les participants pourront :

- **Compter sur le traitement confidentiel des données communiquées dans le cadre exclusif du projet ;**
- **Contester toute décision de sélection dans un délai d'une semaine après notification de la décision.**

5 - Le processus de sélection

Pour participer au processus de sélection, les entreprises devront déposer un dossier de candidature dans le respect du règlement de ce projet européen RYME+.

La sélection sera effectuée au niveau de chaque région participante.

Chaque partenaire constituera un jury qui fondera ses choix sur l'évaluation du respect des critères suivants :

- Eligibilité de la candidature en fonction des dispositions des points 3 et 4 ;
- Croissance du CA Export sur les 3 derniers exercices ;
- Croissance du taux d'investissement en RD-innovation sur les 3 derniers exercices ;
- Croissance du CA global sur les 3 derniers exercices ;
- Qualité du business plan ;
- Synergies avec l'écosystème mis en place dans le cadre du projet européen RYME+.

Des démarches de sélection spécifiques seront mises en place lors du passage à chaque nouvelle phase : de la phase 1 à la phase 2 ; puis, de la phase 2 à la phase 3.

Communication des résultats de la consultation : **Avril 2017.**

En cas d'égalité entre deux candidats, la règle "premier arrivé, premier servi" sera appliquée.

Les candidats ont une semaine pour faire appel des décisions du jury.

La décision finale du jury est définitive et sans appel.

6 - Comment candidater ?

L'appel à candidature sera ouvert du 16 janvier 2017 au 17 mars 2017 à 19.00 CET.

Toute candidature devra être soumise par l'intermédiaire de la plateforme (Website) :

www.ryme-international.com

Pour toute question concernant l'appel à candidature, merci de contacter les partenaires du projet européen RYME+.